



Autocertification d'une entité non américaine Comptes de Gestion de patrimoine (SCE-W8)

(Les entités américaines doivent remplir le formulaire d'impôt W9 de l'IRS. Si le présent formulaire ne convient pas à votre situation, vous pouvez soumettre un autre formulaire d'impôt de l'IRS, notamment le formulaire W-8BENE, W-8IMY ou W-8EXP.)

Dénomination sociale complète de l'entité		
Pays de constitution ou de création		
Adresse permanente de l'entreprise (L'adresse doit correspondre à celle qui figure sur votre relevé de compte et ne peut comporter de case)	Adresse	
	Ville	
	Province ou État	
	Code postal / ZIP	
	Pays	

PARTIE A : Classification de l'entité

La classification de l'entité est requise aux fins de déclaration fiscale en vertu de la partie XVIII de la Loi de l'impôt sur le revenu. Cochez l'une des cases de la partie A ci-dessous. Pour obtenir des conseils sur la façon de remplir le document, ou si les options de classification ci-dessous ne s'appliquent pas à votre compte, veuillez consulter un conseiller fiscal ou vous rendre sur le site de l'Agence du revenu du Canada, au <http://www.cra-arc.gc.ca>.

Sélectionner une seule classification (consultez la partie D pour connaître les définitions)

EENF - Entité étrangère non financière (non américaine)

- Active
- Passive - Remplissez la partie B.

IFE - Institution financière étrangère (non américaine)

- Institution financière canadienne
Indiquez le GIIN ci-dessous.
- IFE enregistrée réputée conforme
Indiquez le GIIN ci-dessous.
- Institution financière d'une juridiction partenaire
Indiquez le GIIN ci-dessous.
- IFE participante
Indiquez le GIIN ci-dessous.
- Institution financière non participante

Numéro d'identification d'intermédiaire mondial (GIIN) - seulement pour les IFE : _____

Bénéficiaire effectif exempté

- Banque centrale
- Organisation internationale
- Fonds de retraite
- Entité d'investissement détenue à cent pour cent par des bénéficiaires effectifs exemptés

PARTIE B : Doit être remplie seulement par les personnes des États-Unis détenant le contrôle d'une EENF passive

Pour les EENF passives, désignez les personnes des États-Unis qui détiennent ou contrôlent, directement ou indirectement, cette entité.

- Personnes autres que des États-Unis
- Fiducie - Pour les fiducies, fournissez de l'information sur toutes les personnes des États-Unis qui les contrôlent
- Entité autre qu'une fiducie - Pour les entités autres qu'une fiducie, dressez la liste de toutes les personnes des États-Unis qui possèdent au moins 10 % de l'entité ou qui la contrôlent

Nom (prénom, initiale, nom de famille)			
Adresse			
Ville		Province ou État	
Code postal / ZIP		Pays	
Numéro d'identification fiscal (NIF)			

Nom (prénom, initiale, nom de famille)			
Adresse			
Ville		Province ou État	
Code postal / ZIP		Pays	
Numéro d'identification fiscal (NIF)			

Nom (prénom, initiale, nom de famille)			
Adresse			
Ville		Province ou État	
Code postal / ZIP		Pays	
Numéro d'identification fiscal (NIF)			

Nom (prénom, initiale, nom de famille)			
Adresse			
Ville		Province ou État	
Code postal / ZIP		Pays	
Numéro d'identification fiscal (NIF)			

**S'il vous faut plus d'espace, veuillez copier la présente page, puis signer et joindre la copie à votre envoi.*

PARTIE C : Certification et déclaration

La présente entité n'est pas considérée comme une entité américaine aux fins de déclaration fiscale aux États-Unis.*

Je déclare que les renseignements indiqués dans ce formulaire sont, à ma connaissance, exacts et complets. En cas de changement de statut ou de classification de l'entité, je fournirai de nouveaux formulaires au Groupe Banque TD dans un délai de 30 jours.

Par ma signature, j'atteste que je suis habilité à signer au nom de l'entité désignée dans le présent formulaire.

Nom complet (en caractères d'imprimerie)	
Titre ou poste (en caractères d'imprimerie)	
Signature	
Date	

**Si l'entité est considérée comme une entité américaine aux fins de déclaration fiscale, veuillez remplir un formulaire fiscal W9 de l'IRS. Si le présent formulaire ne convient pas à votre situation, vous pouvez soumettre un autre formulaire fiscal de l'IRS, notamment le formulaire W-8BENE, W-8IMY ou W-8EXP.*

PARTIE D : Définitions	
Entité	Personne morale ou structure juridique, comme une société par actions, une organisation, une société de personnes, une fiducie ou une fondation.
EENF Entité étrangère non financière (non américaine)	Une entité étrangère (non américaine) qui n'est pas une institution financière. Une EENF peut être active ou passive.
EENF active Entité étrangère non financière active	<p>Les sociétés par actions canadiennes (autres que des institutions financières) qui sont des commerces actifs ou des entreprises actives sont généralement des EENF actives. Les entités ci-dessous sont également des EENF actives.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sociétés ouvertes (ou entités liées) dont les actions sont négociées régulièrement à une bourse de valeurs établie (par exemple, la Bourse de Toronto ou de New York) ▪ Organismes de bienfaisance enregistrés ▪ Gouvernements (ou organisations gouvernementales) ▪ Entités en démarrage qui investissent dans des actifs en vue d'exploiter une entreprise (sauf une entreprise de placement ou de gestion de placements), si elles sont constituées en personne morale ou organisées d'une façon quelconque moins de 24 mois avant d'avoir effectué la présente certification <p>Par exemple, une société par actions canadienne qui se consacre exclusivement à l'exploitation d'un restaurant, d'un salon de coiffure, d'une concession d'automobiles ou d'une usine est engagée dans des activités commerciales et constitue donc une EENF active. Par contre, une société ou une fiducie de placement personnel qui détient des placements afin de produire un revenu passif constitue une EENF passive.</p> <p>Une société par actions, ou toute autre entité, peut s'engager dans plusieurs activités ou détenir une combinaison d'actifs. Ainsi, elle pourrait être considérée comme une EENF active ou passive, selon le contexte. Dans ce cas, consultez la définition d'EENF passive ci-dessous pour classer l'entité correctement.</p>
EENF passive Entité étrangère non financière passive	Toute EENF qui n'est pas une EENF active. Une entité qui ne participe pas à des activités commerciales de production de biens ou de prestation de services est généralement une EENF passive. Une entité est une EENF passive si plus de 50 % de son revenu brut pour l'année civile précédente (ou toute autre période appropriée de déclaration) provient d'un revenu passif et que plus de 50 % des actifs qu'elle détient au cours de la même période sont détenus dans l'objectif de générer un revenu passif ou génèrent un tel revenu. Un revenu passif est un revenu obtenu par le simple fait de détenir un bien, comme les intérêts, les dividendes, les loyers et les redevances.
IFE Institution financière étrangère (non américaine)	Une IFE est une institution financière non américaine.
GIIN Numéro d'identification d'intermédiaire mondial	<p>Le GIIN est un numéro d'identification de 19 caractères attribué par l'IRS à une institution financière. Un GIIN doit être fourni si l'IFE est classé parmi les entités énumérées ci-après.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Institutions financières canadiennes ▪ IFE enregistrées réputées conformes ▪ Institutions financières d'une juridiction partenaire ▪ IFE participantes
Institution financière canadienne	L'entité doit être une institution de garde, une institution de dépôt, une entité d'investissement ou une compagnie d'assurance qui offre des contrats d'assurance comportant un volet de placement ou des contrats de rente. Plus de renseignements sur ce qui constitue une institution financière sont disponibles dans le <i>Document d'orientation pour les institutions financières canadiennes</i> sur le site Web de l'Agence du revenu du Canada.
IFE enregistrée réputée conforme	<p>IFE qui sont enregistrées et réputées conformes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ IFE locales ▪ Membres non déclarants de groupes d'IFE participantes ▪ Mécanismes de placement collectif admissibles ▪ Fonds affectés ▪ Sociétés émettrices de cartes de crédit admissibles ▪ Entités d'investissements et sociétés étrangères contrôlées parrainées
AIG Accord intergouvernemental	Un AIG permet de mettre en place un cadre juridique relatif à l'échange de renseignements entre des institutions financières et les autorités fiscales d'autres juridictions. Un pays peut relever du modèle 1 ou du modèle 2 d'AIG. Pour obtenir la liste des juridictions visées, consulter le site Web de l'IRS au http://www.treasury.gov/resource-center .

Institution financière d'une juridiction partenaire	Un pays avec lequel a été conclu un AIG est considéré comme une juridiction partenaire. Entre dans la définition d'une institution financière d'une juridiction partenaire : <ul style="list-style-type: none"> ▪ toute institution financière établie dans une juridiction partenaire, à l'exclusion des succursales situées en dehors de la juridiction partenaire; ▪ toute succursale d'une institution financière qui n'est pas établie dans une juridiction partenaire, si cette succursale est située dans une juridiction partenaire.
IFEP IFE participante	Une IFE (y compris une IFE déclarante selon le modèle 2) qui a accepté de se conformer aux modalités d'une entente avec l'IRS. Le terme « IFE participante » désigne aussi une succursale d'une institution financière américaine, qui est un intermédiaire agréé, sauf si cette succursale est une IFE déclarante selon le modèle 1.
IFNP Institution financière non participante	Toute IFE autre qu'une IFE participante, une IFE réputée conforme ou un bénéficiaire effectif exempté. <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les institutions financières de juridictions partenaires, autres que celles classées comme étant non participantes en raison d'un manquement grave, ne sont pas considérées comme des IFNP. ▪ Les entités qui seraient autrement considérées comme des institutions financières limitées et des succursales limitées en vertu de règles en vigueur sont considérées comme des IFNP.
Bénéficiaire effectif exempté	Les entités ci-dessous peuvent être considérées comme des bénéficiaires effectifs exemptés. <ol style="list-style-type: none"> a) Gouvernements étrangers (ainsi que leurs entités détenues à cent pour cent et leurs subdivisions politiques), gouvernements d'un territoire américain et banques centrales étrangères b) Organisations internationales (ainsi que leurs entités détenues à cent pour cent) c) Certains régimes de retraite non américains d) Certaines IFE détenues à cent pour cent par une ou plusieurs entités mentionnées précédemment e) Entités d'investissement détenues à cent pour cent par des bénéficiaires effectifs exemptés
Banque centrale	Une banque centrale est considérée comme une banque qui, par la loi ou une sanction gouvernementale, est la principale autorité, autre que le gouvernement lui-même, apte à émettre des effets ayant valeur de monnaie. Cette banque est le dépositaire des réserves bancaires du pays en vertu des lois selon lesquelles elle est organisée.
Organisation internationale	Bureau canadien d'une organisation internationale, telle que définie par l'article 2(1) de la <i>Loi sur les missions étrangères et les organisations internationales</i> .
Fonds de retraite	Les fonds de retraite peuvent verser des pensions et des rentes. Les régimes ou arrangements établis au Canada qui sont décrits au paragraphe 3 de l'article XVIII (Pensions et rentes) de la <i>Convention entre le Canada et les États-Unis d'Amérique en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune</i> entrent dans cette catégorie.
Entité d'investissement détenue à cent pour cent par des bénéficiaires effectifs exemptés	Institution financière canadienne du seul fait qu'elle est une entité d'investissement, pourvu que chaque détenteur direct d'un titre de participation de l'entité soit un bénéficiaire effectif exempté et que chaque détenteur direct d'un titre de créance de l'entité soit, ou bien un établissement de dépôt (relativement à un prêt consenti à l'entité), ou bien un bénéficiaire effectif exempté.
Personne détenant le contrôle	Personne physique qui contrôle une entité. Dans le cas d'une fiducie, ce terme désigne l'auteur, les fiduciaires, un éventuel protecteur, les bénéficiaires ou la catégorie de bénéficiaires et toute autre personne physique exerçant en dernier lieu un contrôle effectif sur la fiducie. Pour toute autre construction juridique, le terme désigne les personnes dont la situation est équivalente ou similaire.
Personne des États-Unis	Les personnes et les entités qui suivent sont considérées comme des personnes des États-Unis aux fins de déclaration fiscale aux États-Unis. <ul style="list-style-type: none"> ▪ Citoyens et résidents des États-Unis (y compris les détenteurs d'une carte verte) ▪ Sociétés par actions, sociétés de personnes, fiducies et successions américaines